



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 3 -
SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PROJET

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - PROJET

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 et l'arrêté du 4 avril 2006 relatifs à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, ainsi que la circulaire du 7 juin 2007,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11, transposant cette directive et ses articles R572-1 à R572-11,

Vu les cartes de bruit de 4^e échéance pour le département de la Mayenne approuvées par arrêtés préfectoraux du 25 janvier 2023,

Considérant que la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français et codifiée dans le code de l'environnement, exige pour les gestionnaires d'infrastructures la réalisation de plans de prévention du bruit dans l'environnement sur leur territoire,

Que les plans de prévention visent à prévenir les effets du bruit, réduire les niveaux de bruit et préserver les zones calmes,

Que la ville de Laval, gestionnaire de voirie, est concernée par ces plans de prévention pour les voies dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an,

Que le projet de plan de prévention de 4^e échéance sera soumis à l'avis du public, conformément à l'article L572-8 et R 572-9 du code de l'environnement, pour une période de deux mois,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de 4^e échéance.

Article 2

Le plan de prévention sera soumis à l'avis du public pour une période de deux mois.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs au plan de prévention sur le bruit.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault